

Les subsides

Il a été beaucoup question à la Chambre du favoritisme en matière de nominations. Si on s'y arrête, on comprend facilement pourquoi les Canadiens sont à juste titre malheureux de ce qui s'est passé l'automne dernier et pourquoi ils appuient la motion dont la Chambre est saisie. Si le gouvernement acceptait de répondre comme il le devrait, il présenterait de plates excuses aux Canadiens.

Le gouvernement peut très facilement devenir la chasse gardée de ceux qui détiennent les leviers du pouvoir, qui ont en main le sceau de l'État et qui peuvent nommer à leur guise qui ils veulent. Dans le cadre de notre monarchie constitutionnelle, le pouvoir est en grande partie concentré entre les mains du premier ministre et du Conseil privé, le premier ministre agissant sur le conseil de son propre cabinet. Si nous examinons toutes ces nominations, quel qu'en soit le nombre, qui sont le fruit du favoritisme politique, ces nominations faites par décrets du conseil, voire même, comme on le prétend, celles de juges que le cabinet fédéral aurait décidées à la recommandation du premier ministre et du ministre de la Justice, nous constatons un incroyable pouvoir de nommer des juges partout au Canada, voire même à l'intérieur de ce qu'un nouveau venu tiendrait pour l'appareil judiciaire des provinces. Cela témoigne de l'énorme pouvoir de nomination que les gouvernements ont toujours exercé depuis l'aube de la Confédération. Ils ont toujours usé de ce pouvoir pour faire avancer la cause de leur propre parti. Ils s'en sont toujours servi pour privilégier leurs amis et leurs parents, situation que nous dénonçons aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: C'est une honte. Nous voulons des noms.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Les gouvernements utilisent leur pouvoir pour nommer leurs partisans et leurs amis, même si ceux-ci n'ont pas du tout les titres et qualités voulus pour assumer leurs fonctions.

M. Hnatyshyn: C'est du maccarthysme. Nous voulons des noms. Dites-nous quels sont ces juges que vous traitez de créatures politiques.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Le fait que leur pouvoir de nomination échappe à tout contrôle du Parlement nous amène au cœur du problème.

M. Andre: Votre comportement nous fait douter du Parlement.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Si le gouvernement voulait vraiment agir convenablement, il s'arrangerait pour qu'un comité examine le dossier de ceux qu'il veut nommer. Le comité déterminerait si ces personnes méritent effectivement d'exercer les fonctions auxquelles elles sont nommées.

On n'a qu'à songer aux conseils d'administration des organismes s'occupant des transports qui ont fait l'objet de beaucoup d'attention de la part du gouvernement ces derniers temps, et tout récemment ceux d'Air Canada, du CN et de VIA Rail. Nous avons vu nommer à ces conseils d'administration des personnes qui comptent certes parmi leurs références des liens d'amitié avec le premier ministre, l'appui qu'elles lui apportaient depuis des années et des connaissances limitées dans certains cas. On connaît parfaitement bien l'industrie dont ils seront responsables, la société dont ils feront partie du conseil d'administration. Dans ces cas-là, nous avons tout lieu de nous demander si un comité parlementaire chargé d'examiner les références de ces personnes déciderait effectivement qu'elles méritent ces nominations ou s'il ne refuserait pas en

fait d'entériner certaines d'entre elles. Si nous disposions d'un tel comité, il ne serait pas du tout nécessaire que quelqu'un s'en prenne à moi et m'invite à citer des noms ou quoi que ce soit du genre. Nous aurions un comité parlementaire pour encourager le premier ministre (M. Mulroney) à bien examiner les candidatures et à nommer des personnes compétentes. Quand on songe aux organismes en question qui sont d'importantes sociétés d'État et diverses commissions et quand on songe que les responsabilités qui y sont exercées revêtent une énorme importance pour le pays et les Canadiens, on est en droit d'exiger des titulaires compétents. S'il n'est pas nécessaire d'être compétent pour y être nommé, il s'agit alors de sinécures.

• (1610)

Il y a plusieurs siècles, le gouvernement parlementaire de Grande-Bretagne offrait de nombreuses sinécures. Adam Smith a lui-même passé beaucoup de temps à écrire sa *Richesse des Nations* pendant qu'il occupait l'une d'elles. On chargeait quelqu'un de faire le travail à sa place et l'on vivait de ses rentes. Je dois dire que la plupart de ces sinécures ont été beaucoup moins productives que celle d'Adam Smith.

Si les commissions n'ont pas beaucoup de travail à faire et s'il n'est pas nécessaire de connaître certains aspects d'une industrie pour en faire partie, elles servent uniquement à octroyer des sinécures parfaitement révoltantes. Ces questions intéressent énormément les citoyens, car ils savent qu'ils ne disposent que d'un revenu très limité s'ils comptent sur le gouvernement pour les faire vivre. L'ancien gouvernement a mis en place, à deux reprises, des programmes d'austérité visant à réduire les revenus et cela avec l'appui des conservateurs.

Les pensionnés savent que leurs pensions sont loin d'être suffisantes. S'ils sont obligés de vivre grâce aux prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, ils savent à quel point leurs moyens seront limités et ils connaissent également l'insuffisance du Régime d'assistance publique du Canada, un régime administré en coopération avec les provinces qui pousse littéralement les gens au crime et à la débauche en les condamnant à vivre avec un revenu de misère. Dans de telles conditions, les Canadiens sont très désireux de savoir à quel point les amis et les parents du gouvernement peuvent s'enrichir aux dépens du public.

Le leader du gouvernement à la Chambre doit songer à cet aspect de la question. Même s'il se scandalise comme tout à l'heure lorsqu'il nous a fait son numéro, ses électeurs aimeraient bien savoir eux aussi pourquoi certaines personnes profitent si bien des privilèges accordés aux conservateurs alors que les simples citoyens qui voudraient pouvoir contribuer un peu au bien-être de la collectivité voient le gouvernement les empêcher ou les pousser au désespoir. On peut aussi bien citer, à titre d'exemple, le gouvernement conservateur de l'Ontario qui gouverne si mal depuis 42 ans que le nouveau gouvernement qui possède tellement d'énormes pouvoirs.

La question du favoritisme politique et celle, plus précise, de l'abus de pouvoir servant à enrichir certains aux dépens des Canadiens sont les questions sur lesquelles nous devons nous pencher aujourd'hui. Je crois que les Canadiens s'intéressent beaucoup à ces questions et qu'ils veulent un gouvernement qui agit d'une manière responsable. Les Canadiens souhaitent que